



LA PLAINE DES PALMISTES

Affaire 03-051119 : Budget annexe du SPANC / Vote du Budget Supplémentaire 2019

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le **31 OCTOBRE 2019** et que le nombre de membres en exercice étant de **29**, le nombre de présent(s) est de : **15**

Absent (s) : **10**

Procuration (s) : **4**

Total des votes : 14

Secrétaire de séance : Priscilla ALOUETTE



LE MAIRE,

Marc Luc BOYER

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20191105-DCM03-051119-

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Date de télétransmission : 07/11/2019
Date de dépôt en préfecture : 11/11/2019

DATE DU CINQ NOVEMBRE

DEUX MILLE DIX-NEUF

L'an deux mille dix-neuf le CINQ NOVEMBRE à seize heures trente le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Marc Luc BOYER.

PRÉSENTS : Marc Luc BOYER Maire - Sylvie DE ALMEIDA SANTOS 4^{ème} adjointe - Emmanuelle GONTHIER 7^{ème} - Jean Noël ROBERT conseiller municipal - Ghislaine DORO conseillère municipale - Priscilla ALOUETTE conseillère municipale - Didier DEURWEILHER conseiller municipal - Alette ROLLAND conseillère municipale - Lucien BOYER conseiller municipal - Jean Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal - Joëlle DELATRE conseillère municipale - Toussaint GRONDIN conseiller municipal - Mélissa MOGALIA conseillère municipale - Johnny PAYET conseiller municipal - Sabine IGOUFE conseillère municipale.

ABSENT(S) : Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY 1^{er} adjoint - Gervile LAN YAN SHUN 3^{ème} adjoint - Micheline ALAVIN 5^{ème} adjointe - Yves PLANTE 6^{ème} adjoint - Jean Benoit ROBERT 8^{ème} adjoint - Victorin LEGER conseiller municipal adjointe - René HOAREAU conseiller municipal - Marie Lucie VITRY conseillère municipale - Jasmine JACQUEMART conseillère municipale - Marie Josée DIJOUX conseillère municipale

PROCURATION(S) : Laurence FELICIDALI 2^{ème} adjointe à Emmanuelle GONTHIER 7^{ème} adjointe - André GONTHIER conseiller municipal à Sylvie DE ALMEIDA SANTOS 4^{ème} adjointe - Jacques GUERIN conseiller municipal à Lucien BOYER conseiller municipal - Éric BOYER conseiller municipal à Johnny PAYET conseiller municipal

Affaire 03-051119

Budget annexe du SPANC / Vote du Budget Supplémentaire 2019

L'avis n° 2019-001 rendu le 24 mai 2019 par la Chambre Régionale des Comptes qui a constaté que le projet de compte administratif 2018 présenté par le Maire était conforme au compte de gestion 2018 établi par le comptable public, a proposé au Préfet de La Réunion de régler le budget primitif 2019 pour le budget principal et les quatre budgets annexes de la commune de la Plaine des Palmistes.

Dans ce contexte particulier du règlement d'office de tous nos budgets primitifs, le présent projet de budget supplémentaire du budget annexe du SPANC consiste donc, d'une part, à parachever l'équilibre budgétaire et la reprise des soldes de clôture 2018 des sections d'exploitation et d'investissement, notamment en vue de répartir les « suréquilibres à affecter » figurant dans le budget primitif 2019 tel qu'il a été arrêté par la Préfecture.

En effet, l'affectation de ces recettes en suréquilibre est notamment nécessaire sur le budget 2019 afin d'assurer le bon fonctionnement du budget annexe du SPANC qui doit face à des dépenses d'exploitation, notamment le règlement du marché de prestation du diagnostic des installations autonomes avec la CISE. Pour rappel, ce marché s'élève à un montant de 374325 € TTC pour la tranche ferme et à 27 721,75 € TTC pour la tranche conditionnelle.

D'autre part il convient également, en ce qui concerne plus particulièrement la section d'investissement, d'inscrire les crédits supplémentaires nécessaires pour poursuivre la réalisation des opérations en cours qui doivent impérativement être engagées dans la perspective du transfert de la compétence SPANC vers la CIREST au 1^{er} janvier 2020.

Le souhait de la Municipalité est d'engager juridiquement et budgétairement toutes les opérations nécessaires au bon fonctionnement de l'assainissement non collectif.

Ainsi, le BS 2019 se présente synthétiquement de la façon suivante :

En section d'exploitation :

En dépenses, les mouvements nouveaux inscrits au titre du BS s'établissent à 116 778,76 euros et correspondent au montant du « suréquilibre à affecter » affiché par le budget primitif 2019 réglé d'office par la Préfecture sur avis budgétaire de la CRC n° 2019-001. Ce suréquilibre est le résultat d'exploitation 2018 excédentaire reporté et constaté au compte administratif 2018.

Les propositions nouvelles comprennent des ajustements des charges à caractère général (90 000 €), des autres charges de gestion courante (20 000 €) et des charges exceptionnelles (6 778,76 €).

En section d'investissement :

Il est également nécessaire de répartir le « suréquilibre de recettes » de 35 995,62 € affiché par le budget arrêté par la Préfecture. Ce montant correspond au résultat d'investissement 2018 excédentaire reporté constaté au compte administratif 2018.

En dépenses, les propositions nouvelles comprennent des ajustements du chapitre 20 (études) pour 10 000 € et du chapitre 21 (équipements) pour 25 995,62 €.

Le tableau de synthèse ci-dessous détaille, par chapitres budgétaires, l'ensemble des inscriptions proposées.



Aliette ROLLAND conseillère municipale absente au moment du vote

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal :

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20191105-DCM03-051119-
DE
Date de télétransmission : 07/11/2019
Date de réception en préfecture : 07/11/2019

- Conformément à l'article L 2121-17 du CGCT précisant que, le Conseil Municipal ne peut délibérer valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente.
- Vu l'absence de quorum constaté à la séance du 31 octobre 2019, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a été à nouveau convoqué ce jour, et peut ainsi valablement délibérer sans condition de quorum.

Le Conseil municipal, par **14 voix POUR** ((Marc Luc BOYER, Maire - Laurence FÉLICIDALI 2^{ème} adjointe – Sylvie DE ALMEIDA SANTOS 4^{ème} adjointe - Emmanuelle GONTHIER 7^{ème} adjointe- Ghislaine DORO conseillère municipale – André GONTHIER conseiller municipal - Jean Noël ROBERT conseiller municipal - Priscilla ALOUETTE conseillère municipale - Didier DEURWEILHER conseiller municipal - Éric BOYER conseiller municipal - Johnny PAYET conseiller municipal - Sabine IGOUFE conseillère municipale) - Toussaint GRONDIN conseiller municipal - Mélissa MOGALIA conseillère municipale)

- **VOTE** le projet de budget supplémentaire 2019 du budget annexe du SPANC présenté ci-dessus au niveau du chapitre sans votre formel sur chacun des chapitres.
- **AUTORISE** le maire ou en son absence, l'élu délégué à signer tous les documents y afférents

Il est à noter **4 REFUS DE VOTE** (Jacques GUERIN conseiller municipal - Lucien BOYER conseiller municipal – Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal – Joëlle DELATRE conseillère municipale) qui ne sont pas décomptés dans le total des votes exprimés.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme

LE MAIRE,



Marc Luc BOYER

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2019

Budget annexe du SPANC

Commune de la Plaine des Palmistes

SECTION D'EXPLOITATION

Chapitre	Libellé	BP 2019	Propositions nouvelles	Total 2019	Chapitre	Libellé	BP 2019	Propositions nouvelles	Total 2019
011	Charges à caractère général	401 325,00	90 000,00	491 325,00	70	Produits services et domaine	237 000,00		237 000,00
012	Dépenses de personnel	35 000,00		35 000,00	74	Subventions d'exploitation	224 250,00		224 250,00
65	Autres charges de gestion	6 000,00	20 000,00	26 000,00	042	Opé.d'ordre de transfert entre section			
67	Charges exceptionnelles	10 000,00	6 778,76	16 778,76	002	Résultat d'exploitation 2018 reporté	116 778,76		116 778,76
042	Opérations d'ordre entre sections	3 000,00		3 000,00					
023	Virement a la section d'investissement	5 925,00		5 925,00					
TOTAL		461 250,00	116 778,76	578 028,76	TOTAL		578 028,76		578 028,76

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	BP 2019	Propositions nouvelles	Total 2019	Chapitre	Libellé	BP 2019	Propositions nouvelles	Total 2019
20	Immobilisations incorporelles	2 000,00	10 000,00	12 000,00	021	Virement de la section d'exploitation	5 925,00		5 925,00
21	Immobilisations corporelles	6 925,00	25 995,62	32 920,62	040	Operations d'ordre entre sections	3 000,00		3 000,00
					001	Résultat d'investissement N-1 reporté	35 995,62		35 995,62
TOTAL		8 925,00	35 995,62	44 920,62	TOTAL		44 920,62		44 920,62
TOTAL GENERAL		470 175,00	152 774,38	622 949,38	TOTAL GENERAL		622 949,38		622 949,38

Propositions nouvelles
 Accusé de réception en préfecture
 974-219740065-20191105-DCM03-051119-
 Date de télétransmission : 07/11/2019
 Date de réception préfecture : 07/11/2019

ARRETE ET SIGNATURES

D

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20191105-DCM03-051119-DE

D - ARRETE - SIGNATURES

Date de télétransmission : 07/11/2019
Date de réception préfecture : 07/11/2019

Nombre de membres présents 15
Nombre de suffrages exprimés 14
VOTES : Pour 14
 Contre 0
 Abstentions 0

Date de convocation : 31/10/2019



Présenté par le Maire (1),
A la Plaine des Palmistes le 05/11/2019

Délibéré par le Conseil Municipal (2), réunion en session ordinaire
à la Plaine des Palmistes le 05/11/2019

Les membres du Conseil Municipal (2)

Handwritten signatures in blue and red ink, including several illegible signatures and a signature that appears to read 'Mme da'.

Certifié exécutoire par(1), compte tenu de la transmission en préfecture, le et de la publication le
A le

(1) Compléter par le "président du conseil d'administration" ou par l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général ...
(2) Compléter par "conseil d'administration" ou par l'assemblée de la collectivité de rattachement : conseil municipal, conseil général ..